

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 232

VIE POLITIQUE, CULTUELLE ET ASSOCIATIVE

MINISTRE CONCERNÉ : GERALD DARMANIN, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Benoît ALBERTINI

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Responsable du programme n° 232 : Vie politique, culturelle et associative

Le ministère de l'intérieur a pour mission de garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des élections, de la vie associative et de la liberté religieuse. Les crédits nécessaires à l'exercice de ces missions sont portés par le programme « Vie politique, culturelle et associative ».

En ce qui concerne les élections, le ministère de l'intérieur est tenu de garantir aux électeurs l'égalité et le secret de leur vote, et de permettre à tout citoyen respectant les critères d'éligibilité de se présenter aux élections et de mener sa campagne électorale dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Le respect de ces principes à valeur constitutionnelle guide toutes les étapes de l'organisation matérielle des élections, de la prise des candidatures par les préfetures à l'envoi de la propagande électorale aux électeurs et à la tenue des bureaux de vote.

Par ailleurs le responsable de programme s'attache à organiser l'ensemble des scrutins au meilleur coût. La tenue des élections départementales, des élections régionales ainsi que des élections territoriales en Corse, Martinique et Guyane en 2021, augmente le montant des crédits inscrits sur le programme pour l'exercice 2021 par rapport à 2020 (+ 135% en AE et + 130% en CP). Le responsable de programme fixera aux services en charge de l'organisation des élections un objectif d'efficience dans l'utilisation des crédits qui leur seront alloués.

Outre l'organisation des élections, le ministère participe également au financement de la vie politique, en répartissant et attribuant l'aide publique aux partis politiques et en procédant au remboursement des dépenses de campagne des candidats. Pour la huitième année consécutive, le montant des crédits d'aide publique aux partis et groupements politiques, qui contribue à la transparence financière de la vie politique, s'établit à 68,7 M€.

La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), dont les crédits sont inscrits sur ce programme, tient également un rôle déterminant dans l'exercice de la vie démocratique. Cette autorité administrative indépendante, créée par la loi du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques, contrôle en effet le respect par les candidats aux élections et les partis politiques des dispositions relatives à la transparence financière de la vie politique.

En matière de vie associative et culturelle, les missions qu'exerce le ministère de l'intérieur consistent principalement à s'assurer que les dispositions des lois du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État sont appliquées et respectées sur l'ensemble du territoire national. Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le ministre de l'intérieur est, de surcroît, en charge de l'application du régime concordataire notamment au travers de la nomination des ministres des cultes ou encore de l'entretien des bâtiments culturels.

Les dépenses du plan de lutte contre la radicalisation supportées par le programme 232 permettent l'ouverture de nouveaux diplômes universitaires et le financement de programmes de recherches académiques notamment sur les mouvements extrémistes qui se revendiquent de l'islam.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Organiser les élections au meilleur coût

INDICATEUR 1.1

Coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Organiser les élections au meilleur coût

Pour chaque élection politique, l'État prend en charge les frais relatifs à l'organisation matérielle du scrutin mais également le remboursement forfaitaire des dépenses électorales des candidats, ainsi que de la propagande officielle (affiches, bulletins et professions de foi) à partir d'un certain pourcentage de suffrages exprimés et, le cas échéant, le coût de la campagne audiovisuelle sur les antennes publiques.

Le coût d'une élection varie donc en fonction du nombre de candidats et des résultats qu'ils obtiennent.

L'organisation des élections au meilleur coût suppose, d'une part, une maîtrise des coûts pour les postes les plus importants que sont le remboursement de la propagande aux candidats et les frais de diffusion de la propagande, et, d'autre part, une réflexion sur les adaptations réglementaires susceptibles d'alléger les tâches préparatoires à chaque scrutin.

L'indicateur retenu est le coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales.

INDICATEUR

1.1 – Coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
1.1.1 - Municipales 2020	€/électeur inscrit			3,31	3,82		
Part du coût de la propagande - Élections municipales	€/électeur inscrit			1,56	1,72		
1.1.2 - Départementales 2021	€/électeur inscrit					3,54	
Part du coût de la propagande par électeur - Élections départementales	€/électeur inscrit					1,97	
1.1.3 - Sénatoriales 2017 - 2020	€/électeur inscrit	0,15		0,20	0,20		
Part du coût de la propagande par électeur - Élections sénatoriales	€/électeur inscrit	0,01		0,01	0,01		
1.1.4 - Européennes 2019	€/électeur inscrit		2,78		2,78		
Part du coût de la propagande par électeur - Élections européennes	€/électeur inscrit		1,90		1,91		
1.1.5 - Régionales 2021	€/électeur inscrit					3,69	
Part du coût de la propagande par électeur - Élections régionales	€/électeur inscrit					2,52	
1.1.6 - Présidentielles 2017	€/électeur inscrit	4,22					
Part du coût de la propagande par électeur - Élections présidentielles	€/électeur inscrit	2,79					
1.1.7 - Législatives 2017	€/électeur inscrit	3,52					
Part du coût de la propagande par électeur - Élections législatives	€/électeur inscrit	2,13					
1.1.8 - Référendum	€/électeur inscrit						

Précisions méthodologiques

Source des données : Bureau des élections et des études politiques (ministère de l'intérieur).

Commentaires : Le coût moyen par électeur correspond au coût global de l'élection ramené au nombre d'électeurs. Le coût de la propagande par électeur correspond au coût global de dépenses de propagande (mise sous pli et acheminement, remboursement aux candidats, campagnes audiovisuelles sur les antennes publiques), ramené au nombre d'électeurs.

Précautions d'interprétation : Le coût moyen de l'élection par électeur inscrit doit se comparer pour un même type d'élection.

Le coût par électeur présenté dans ce document est prévisionnel pour les scrutins à venir. En effet, son évolution dépend de plusieurs facteurs encore inconnus ou non maîtrisables par le responsable de programme au moment de la rédaction du projet annuel de performance :

- l'augmentation ou la diminution du nombre de candidats par rapport aux hypothèses de budgétisation ont un effet mécanique sur le coût du scrutin ;
- les résultats qu'obtiendront les candidats pourront augmenter ou diminuer le montant des remboursements forfaitaires ;
- un changement de mode de scrutin peut provoquer une augmentation ou une diminution mécanique du coût.

Le coût définitif de l'élection rapporté au nombre d'électeurs est connu une à deux années après l'élection, le temps que l'ensemble des dépenses afférentes soit effectué.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Aucune cible n'est indiquée pour 2023 dans la mesure où l'indicateur peut varier fortement en fonction du nombre de candidats.

L'année 2021 se caractérisera par le déroulement des élections départementales dont le coût moyen par électeur inscrit est estimé à 3,54 €, le coût de la propagande par électeur s'établissant de façon prévisionnelle à 1,97 €, et les élections régionales dont le coût moyen par électeur inscrit est estimé à 3,69 €, le coût de la propagande par électeur s'établissant de façon prévisionnelle à 2,52 €.

Cette prévision du coût moyen par électeur s'appuie sur une projection réalisée à partir des hypothèses relatives :

- au nombre de candidats à ces élections ;
- au nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Financement des partis	0	0	0	68 670 672	68 670 672	0
02 – Organisation des élections	35 370 750	293 317 696	0	29 630 000	358 318 446	0
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 420 000	3 282 361	0	0	8 702 361	0
04 – Cultes	0	0	680 000	2 077 037	2 757 037	0
Total	40 790 750	296 600 057	680 000	100 377 709	438 448 516	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Financement des partis	0	0	0	68 670 672	68 670 672	0
02 – Organisation des élections	35 370 750	291 252 696	0	29 630 000	356 253 446	0
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 420 000	4 173 361	0	0	9 593 361	0
04 – Cultes	0	0	800 000	2 077 037	2 877 037	0
Total	40 790 750	295 426 057	800 000	100 377 709	437 394 516	0

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Financement des partis	50 750	10 000	0	68 670 672	68 731 422	0
02 – Organisation des élections	15 244 989	126 566 989	0	10 981 000	152 792 978	0
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 486 500	11 377 521	0	0	16 864 021	0
04 – Cultes	0	0	680 000	2 077 037	2 757 037	0
Total	20 782 239	137 954 510	680 000	81 728 709	241 145 458	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Financement des partis	50 750	10 000	0	68 670 672	68 731 422	0
02 – Organisation des élections	15 244 989	128 481 989	0	10 981 000	154 707 978	0
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 486 500	4 268 835	0	0	9 755 335	0
04 – Cultes	0	0	700 000	2 077 037	2 777 037	0
Total	20 782 239	132 760 824	700 000	81 728 709	235 971 772	0

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	20 782 239	40 790 750	0	20 782 239	40 790 750	0
Rémunérations d'activité	19 216 651	39 342 926	0	19 216 651	39 342 926	0
Cotisations et contributions sociales	1 355 612	1 339 181	0	1 355 612	1 339 181	0
Prestations sociales et allocations diverses	209 976	108 643	0	209 976	108 643	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	137 954 510	296 600 057	0	132 760 824	295 426 057	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	137 954 510	296 600 057	0	132 760 824	295 426 057	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	680 000	680 000	0	700 000	800 000	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	680 000	680 000	0	700 000	800 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	81 728 709	100 377 709	0	81 728 709	100 377 709	0
Transferts aux collectivités territoriales	12 257 037	30 906 037	0	12 257 037	30 906 037	0
Transferts aux autres collectivités	69 471 672	69 471 672	0	69 471 672	69 471 672	0
Total	241 145 458	438 448 516	0	235 971 772	437 394 516	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Financement des partis	0	68 670 672	68 670 672	0	68 670 672	68 670 672
02 – Organisation des élections	35 370 750	322 947 696	358 318 446	35 370 750	320 882 696	356 253 446
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 420 000	3 282 361	8 702 361	5 420 000	4 173 361	9 593 361
04 – Cultes	0	2 757 037	2 757 037	0	2 877 037	2 877 037
Total	40 790 750	397 657 766	438 448 516	40 790 750	396 603 766	437 394 516

L'évolution des crédits inscrits sur le programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » est corrélée au calendrier électoral. Les élections municipales, communautaires et métropolitaines de Lyon, les élections sénatoriales (série 2), des élections partielles, ainsi que la deuxième consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté se sont déroulées en 2020. En 2021 auront lieu les élections départementales, les élections régionales, et les élections territoriales en Corse, Martinique et Guyane, dont les modalités d'organisation nécessitent une augmentation des crédits de 135% en AE et 130% en CP par rapport à l'année 2020.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Pour 2021, le poste de dépenses le plus important concernera l'organisation des élections, notamment les élections départementales et régionales. Le budget prévu pour 2021 s'élève à 358,3 M€ en AE et 356,3 M€ en CP (Titre 2 + Hors Titre 2).

Le poste de dépenses consacré au financement public des groupements et partis politiques demeure inchangé par rapport à l'année 2020 et s'établit à 68,7 M€.

Une diminution des dépenses Hors Titre 2 de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) est prévue en PLF 2021 compte tenu de l'engagement d'un nouveau bail en gestion 2020. En revanche, une hausse des dépenses de personnel découle à la fois du report de charges consécutif au calendrier électoral des municipales de 2020 dans le contexte de la crise sanitaire et d'un calendrier électoral dense en 2021 qui impliquera un contrôle des comptes de campagne des élections départementales et régionales.

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants		-60 000		-60 000	-1 040 000	-1 040 000	-1 100 000	-1 100 000
Transfert des moyens du médiateur du crédit.	► 216	-60 000		-60 000	-40 000	-40 000	-100 000	-100 000
Refonte du logiciel SIC Elections	► 216				-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000

Rattachée initialement au programme 232, la gestion des crédits nécessaires à l'accomplissement des missions médiateur du crédit aux candidats et aux partis politiques est transférée en 2021 au sein du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

Aucun transfert en ETPT n'interviendra sur le programme 232.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021</i>	Plafond demandé pour 2021	(en ETPT)
									(6)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)	
Hauts fonctionnaires	2	0	0	0	0	0	0	2	
Personnels administratifs cat A	39	0	0	+4	0	0	0	43	
Personnels administratifs cat B	7	0	0	-1	0	0	0	6	
Personnels administratifs cat C	10	0	0	+2	0	0	0	12	
Total	58	0	0	+5	0	0	0	63	

Les emplois rémunérés par le programme sont rattachés à l'activité de la CNCCFP.

Le programme « Vie politique, culturelle et associative » prévoit un plafond de 63 ETPT. Ce plafond, en hausse par rapport à 2020, est lié à l'actualité électorale de l'année 2021. Cette évolution n'est pas prise en compte au titre du schéma d'emplois, ce qui explique son traitement en correction technique.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

En plus des 45 emplois permanents qui composeront la CNCCFP en janvier 2021, des renforts temporaires (primo-recrutements d'agents contractuels) sont prévus en 2021.

L'augmentation de ce plafond d'emplois est liée à 2 facteurs :

- la CNCCFP aura pour mission de poursuivre l'instruction des comptes des élections municipales de 2020, compte tenu de la modification du calendrier électoral provoquée par la crise sanitaire de la Covid-19 mais également de contrôler les comptes de campagne des candidats aux élections départementales et régionales

de mars 2021. Ces élections sont avec les élections municipales les plus lourdes en termes de volumétrie, nécessitant un renfort important du service du contrôle et des affaires juridiques (SCAJ) pour respecter les délais de contrôle prévus par le code électoral ; par ailleurs, la commission devra assurer le contrôle de l'état des dépenses de la deuxième consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté ainsi que le contrôle des comptes des élections sénatoriales ;

- comme chaque année, la commission aura pour mission de vérifier le respect par les partis politiques de leurs obligations légales telles qu'édictées par la loi du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique. Le nombre de partis politiques astreints au dépôt d'un compte est en augmentation de près de 50 % sur les 5 dernières années (de 408 partis en 2014 à 600 en 2020).

Pour faire face à cette activité intense qui impactera plusieurs services, il est prévu notamment que :

- le service du contrôle et des affaires juridiques soit renforcé par des chargés de mission adjoints et assistants administratifs dès janvier 2021 et jusqu'en décembre 2021 ;
- le pôle logistique bénéficie de plusieurs renforts pour effectuer l'ensemble des tâches de réception, de classement, de manutention des comptes qui devraient être reçus dans le cadre des élections départementales et régionales de mars 2021, ainsi que pour la préparation du déménagement ;
- à partir du mois de juillet, la cellule de protection des données personnelles soit renforcée pour procéder à l'anonymisation desdits comptes en vue de leur communication.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2020	PLF 2021	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques
Administration centrale	0	0	0	0	0
Services régionaux	0	0	0	0	0
Opérateurs	0	0	0	0	0
Services à l'étranger	0	0	0	0	0
Services départementaux	0	0	0	0	0
Autres	58	63	0	0	5
Total	58	63	0	0	5

Les 63 ETPT du programme sont rattachés à la CNCCFP.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Financement des partis	0
02 Organisation des élections	0
03 Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	63
04 Cultes	0
Total	63

Les emplois du programme, rattachés à la CNCCFP, relèvent de l'action 3. Pour les autres actions du programme, les personnels sont rattachés aux programmes 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et 354 « Administration territoriale ».

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Aucun apprenti n'est prévu pour l'année scolaire 2020-2021

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'actualisation de l'indicateur de gestion des ressources humaines ne concerne pas pour mémoire les autorités administratives indépendantes.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
Rémunération d'activité	19 216 651	39 342 926
Cotisations et contributions sociales	1 355 612	1 339 181
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	429 950	420 000
– Civils (y.c. ATI)	429 950	420 000
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	925 662	919 181
Prestations sociales et allocations diverses	209 976	108 643
Total en titre 2	20 782 239	40 790 750
Total en titre 2 hors CAS Pensions	20 352 289	40 370 750
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Pour la CNCCFP, 3 972 176 € seront consacrés à la rémunération d'activité. Le montant de l'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour 2021 est estimé à 81 000 €, en faveur de 17 bénéficiaires.

Les crédits destinés au financement du CAS Pensions du programme s'élèvent à 420 000 € pour 2021.

35,4 M€ de crédits de personnel sont par ailleurs prévus sur l'action 2 « Organisation des élections ». Ils sont destinés à financer les indemnités relatives aux travaux supplémentaires et à la mise sous pli effectués lors des élections départementales, régionales et des élections territoriales qui se dérouleront en Corse, Martinique et Guyane.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2020 retraitée	3,09
Prévision Exécution 2020 hors CAS Pensions	20,45
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020–2021	-0,06
Débasage de dépenses au profil atypique :	-17,30

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	0,00
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	-17,30
Impact du schéma d'emplois	0,00
EAP schéma d'emplois 2020	0,00
Schéma d'emplois 2021	0,00
Mesures catégorielles	0,00
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,00
GVT positif	0,00
GVT négatif	0,00
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	37,28
Indemnisation des jours de CET	0,00
Mesures de restructurations	0,00
Autres	37,28
Autres variations des dépenses de personnel	0,00
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	0,00
Total	40,37

Le montant des crédits de titre 2 du programme 232 dépend principalement du calendrier électoral. En effet, 81 % de ces crédits seront consommés en 2021 sous forme d'indemnités dans le cadre de l'organisation des scrutins par le ministère de l'intérieur.

Par rapport à 2020, les crédits du programme font l'objet :

- d'un débasage de 17,3 M€ correspondant :
 - aux indemnités versées au titre des scrutins de l'année 2020 (15,2 M€) ;
 - aux dépenses atypiques de la gestion 2020 de la CNCCFP (vacations rapporteurs et rapporteurs généraux, indemnités de séance...) (2,1 M€) ;
- et d'un rebasage de 37,3 M€ destiné :
 - aux indemnités versées en 2021 pour l'organisation des élections départementales, des élections régionales et des élections territoriales en Corse, Martinique et Guyane (35,2 M€) ;
 - aux dépenses atypiques de la gestion 2020 de la CNCCFP (2,1 M€).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	63	110 000		110 000
Logement				
Famille, vacances				
Mutuelles, associations				
Prévention / secours	45	4 500		4 500
Autres				

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Total		114 500		114 500

Les dépenses d'action sociale comprennent la restauration, la médecine de prévention, la formation des agents et l'externalisation de la gestion des dossiers de chômage. Ces dépenses d'action sociale sont à destination des agents permanents et temporaires de la CNCCFP.

DÉPENSES PLURIANNUELLES
ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)
ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
11 234 068	0	251 507 516	245 977 500	11 062 258

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
11 062 258	11 062 258 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
397 657 766 0	385 541 508 0	9 348 258	1 384 000	1 384 000
Totaux	396 603 766	9 348 258	1 384 000	1 384 000

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
96,95 %	2,35 %	0,35 %	0,35 %

Les restes à payer concernent essentiellement les dépenses liées à l'organisation des différents scrutins, le paiement du loyer de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques et les opérations liées à l'entretien et à la sécurisation des bâtiments culturels en Alsace et en Moselle.

- 1,6 M€ au titre du bail conclu en 2011 par la CNCCFP en lien avec France Domaine ;
- 0,4 M€ d'acheminement de la propagande électorale ;

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 0,8 M€ de commande de matériel électoral (cartes électorales, enveloppes de propagande, enveloppes de scrutins, etc.) ;
- 0,6 M€ au titre des diverses dépenses de l'administration centrale et des préfectures ;
- 5,7 M€ au titre des campagnes audiovisuelles des élections de 2018 et 2019 ;
- 1,5 M€ au titre des dépenses informatiques (dont la gestion a été transférée au programme 216 au 1^{er} janvier 2020) ;
- 0,1 M€ au titre des dépenses liées au « Répertoire national des associations » (dont la gestion a été transférée au programme 216 au 1^{er} janvier 2020) ;
- 0,3 M€ liés aux opérations immobilières engagées sur les bâtiments culturels dont l'État est propriétaire dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;
- 0,2 M€ de subventions aux cultes.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 15,7 %**01 – Financement des partis**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	68 670 672	68 670 672	0
Crédits de paiement	0	68 670 672	68 670 672	0

L'action 1 porte les crédits relatifs à l'aide publique aux partis et groupements politiques qui est répartie chaque année sur la base des dispositions de la loi du 11 mars 1988 modifiée relative à la transparence financière de la vie politique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel		
Rémunérations d'activité		
Dépenses de fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		
Dépenses d'intervention	68 670 672	68 670 672
Transferts aux autres collectivités	68 670 672	68 670 672
Total	68 670 672	68 670 672

Le montant global des crédits inscrits en loi de finances au titre de l'aide publique est divisé en deux fractions égales, qui sont ensuite réparties entre les partis et les groupements politiques éligibles.

La première fraction de l'aide publique est réservée aux partis politiques qui ont présenté, lors du plus récent renouvellement général de l'Assemblée nationale, des candidats ayant chacun obtenu au moins 1 % des suffrages exprimés dans au moins cinquante circonscriptions.

Les partis politiques n'ayant présenté des candidats qu'en outre-mer bénéficient d'un régime d'éligibilité spécifique. Ces derniers peuvent en effet être rendus éligibles à l'aide publique si les candidats qu'ils ont présentés ont chacun obtenu au moins 1 % des suffrages exprimés, sans qu'une condition relative au nombre de circonscriptions soit exigée.

La répartition de cette fraction entre les partis bénéficiaires s'effectue proportionnellement au nombre des suffrages obtenus au premier tour par les candidats des élections législatives de référence. L'Assemblée nationale ayant été renouvelée en juin 2017, la répartition de la première fraction est déterminée par les candidatures enregistrées et les suffrages obtenus par les candidats au premier tour de ce scrutin.

La loi du 6 juin 2000 modifiée, tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, limite le montant de l'aide publique attribuée aux formations politiques méconnaissant l'objectif de parité des candidatures (art. 9-1 de la loi du 11 mars 1988 modifiée). Lorsque, pour un parti, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe dépasse 2 % du nombre total de ces candidats, le montant de la première fraction qui lui est attribué est diminué d'un pourcentage égal à 150 % de cet écart, depuis l'entrée en vigueur des dispositions de la

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Cette diminution n'est pas applicable aux partis ou groupements politiques n'ayant présenté des candidats qu'en outre-mer, lorsque l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe n'est pas supérieur à 1.

La seconde fraction de l'aide publique est réservée aux partis et groupements politiques bénéficiaires de la première fraction. Le montant de cette seconde fraction est réparti chaque année proportionnellement au nombre de députés et de sénateurs qui ont déclaré au bureau de leur assemblée, au cours du mois de novembre de l'année précédente, y être inscrits ou s'y rattacher.

En 2021, le montant des crédits dédiés à l'aide publique s'élèvera à 68,7 M€. Cette enveloppe est stable pour la huitième année consécutive.

ACTION 81,7 %**02 – Organisation des élections**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	35 370 750	322 947 696	358 318 446	0
Crédits de paiement	35 370 750	320 882 696	356 253 446	0

Les crédits de l'action 2 « Organisation des élections » sont exécutés par le bureau des élections et des études politiques de la direction de la modernisation et de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur et par les 106 préfetures et hauts-commissariats dans le cadre de l'organisation matérielle et logistique des élections, référendums et consultations pilotés par le ministère de l'intérieur.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	35 370 750	35 370 750
Rémunérations d'activité	35 370 750	35 370 750
Dépenses de fonctionnement	293 317 696	291 252 696
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	293 317 696	291 252 696
Dépenses d'intervention	29 630 000	29 630 000
Transferts aux collectivités territoriales	29 630 000	29 630 000
Total	358 318 446	356 253 446

Les crédits demandés au projet de loi de finances 2021 ont vocation à financer les élections départementales et régionales de mars 2021, les élections territoriales en Corse, Martinique et Guyane, ainsi que les différentes élections partielles qui pourraient se dérouler au cours de l'année.

ACTION 2,0 %**03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	5 420 000	3 282 361	8 702 361	0
Crédits de paiement	5 420 000	4 173 361	9 593 361	0

L'action 3 retrace le budget de la CNCCFP, autorité administrative indépendante chargée de contrôler les comptes de campagne des candidats aux élections et de vérifier que les partis et groupements politiques respectent chaque année leurs obligations comptables.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	5 420 000	5 420 000
Rémunérations d'activité	3 972 176	3 972 176
Cotisations et contributions sociales	1 339 181	1 339 181
Prestations sociales et allocations diverses	108 643	108 643
Dépenses de fonctionnement	3 282 361	4 173 361
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 282 361	4 173 361
Total	8 702 361	9 593 361

L'année 2021 s'articulera autour de plusieurs projets :

- la poursuite des travaux de dématérialisation des comptes pour atteindre l'objectif de mise en œuvre du système pour l'élection présidentielle de 2022 ;
- le déménagement de la structure afin de bénéficier d'un bail plus attractif ;
- l'examen des comptes des élections municipales de mars 2020 (décalage dû à la modification du calendrier électoral provoqué par la crise sanitaire du Covid-19) mais également des élections sénatoriales de 2020, des élections départementales et régionales de mars 2021 et de l'état des dépenses du référendum de Nouvelle-Calédonie.

D'une part, 2,9 M€ en AE/CP seront consacrés aux dépenses liées à la mission de contrôle de la commission. Ainsi, 2,4 M€ en AE/CP concerneront les dépenses informatiques et particulièrement la poursuite de la mise en œuvre de la dématérialisation (conception, AMOA et hébergement pour 1,4 M€ en AE/CP). Près de 0,5 M€ ont été programmés pour les différentes mises en œuvre des plans de reprise de l'activité et de sécurité informatique.

Dans le cadre de la future installation de la Commission et parallèlement au projet de dématérialisation, l'achat de nouveaux serveurs a été prévu pour un budget d'environ 0,4 M€ en AE/CP. Enfin, le reliquat servira à la maintenance des applications de la Commission et au déploiement d'un nouveau site internet.

La mission de contrôle de la commission supporte également les dépenses liées à l'achat du matériel de comptes ainsi qu'à son acheminement (0,4 M€ en AE/CP). Pour ce faire, la commission a notamment sollicité des crédits pour l'acheminement des comptes de campagne des candidats aux élections départementales, régionales et sénatoriales ainsi que pour l'impression, la confection et le routage des différents kits de campagne et formules numérotées de reçus.

D'autre part 0,4 M€ en AE et 1,3 M€ en CP seront consacrés à la mission d'administration générale dont 0,9 M€ de CP serviront à régler le loyer engagé en 2020 ainsi que 0,1 M€ en AE/CP pour les charges fiscales rattachées. Le reste des dépenses d'administration générale de la commission concernera les dépenses de personnel (0,15 M€ en AE/CP) au premier rang desquelles l'action sociale, la médecine de prévention, la formation des agents et l'externalisation de la gestion des dossiers de chômage. Enfin, 0,15 M€ en AE/CP, sont prévus pour les dépenses de fluides, les fournitures et la sécurité physique de la commission.

ACTION 0,6 %**04 – Cultes**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 757 037	2 757 037	0
Crédits de paiement	0	2 877 037	2 877 037	0

L'action 4 « Cultes » recouvre le suivi des affaires relatives aux différents cultes : tutelle administrative sur les congrégations et collectivités religieuses, et application du régime concordataire dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Elle ne compte aucun effectif, les emplois dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle y concourant étant inscrits sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'investissement	680 000	800 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	680 000	800 000
Dépenses d'intervention	2 077 037	2 077 037
Transferts aux collectivités territoriales	1 276 037	1 276 037
Transferts aux autres collectivités	801 000	801 000
Total	2 757 037	2 877 037

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement demandés dans le cadre de l'action 4 « Cultes » sont destinés à financer les travaux relevant de la responsabilité de l'État, propriétaire des quatre implantations culturelles des départements concordataires d'Alsace et de Moselle. Il s'agit des grands séminaires et palais épiscopaux de Metz et Strasbourg. La dotation budgétaire est exclusivement utilisée à des travaux de pérennisation du patrimoine (réfection de toitures et de menuiseries extérieures) ou de mise en sécurité (structurelles ou relevant de la réglementation incendie).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention d'un montant de 1,3 M€ sont destinés, d'une part, au versement des subventions aux communes pour la réalisation des travaux sur les édifices culturels (pour l'essentiel des réfections des toitures) et, d'autre part, aux cultes catholique, protestant et israélite pour leurs frais d'administration dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle uniquement.

La mise en œuvre du plan de lutte anti-terrorisme augmente les crédits d'intervention d'un montant de 0,8 M€. Cette enveloppe sera consacrée au financement de diplômés d'universités, et de recherches en islamologie et en sciences humaines et sociales sur l'islam de France.

1. Les diplômés d'universités de formation civile et civique :

La qualité de la formation que reçoivent les ministres du culte et les responsables cultuels exerçant sur le sol français est un enjeu majeur. Dans une société marquée par la pluralité religieuse et culturelle, il est important que chacun puisse se former sur le fait religieux et la laïcité, par le biais d'enseignements sur les institutions de la République et la laïcité, le droit des cultes ou encore les sciences humaines et sociales des religions. Au travers du soutien au développement de ces diplômes d'universités, la volonté plus globale du gouvernement est de renforcer la formation profane sur le fait religieux et la laïcité, notamment des ministres du culte et des aumôniers. Ainsi, le décret n°2017-756 du 3 mai 2017 a rendu obligatoire l'obtention d'un diplôme sanctionnant une formation civile et civique agréée pour les aumôniers rémunérés ou indemnisés et nouvellement recrutés depuis le 1^{er} octobre 2017.

Le ministère de l'intérieur finance ainsi, depuis 2008, des diplômes d'universités sur le fait religieux et la laïcité. Jusqu'en 2014, six universités dispensaient ces formations (Institut catholique de Paris, Strasbourg, Lyon, Aix, Montpellier et Bordeaux). D'ici la fin de l'année 2020, le nombre de 23 DU devrait être atteint, permettant d'assurer un maillage territorial conséquent, avec la création d'un nouveau DU à Nîmes. En 2021, un nouveau DU devrait compléter le réseau qui comptera un total de 24 DU.

Le développement du réseau des DU implique également un maintien du budget lié aux déplacements permettant le suivi et l'évaluation de ces formations financées par le ministère de l'intérieur, ainsi que des réunions bi-annuelles de coordination. En 2020, un montant global de 0,4 M€ en AE et CP est ainsi consacré à la formation profane des ministres du culte.

2. Les recherches en islamologie et sur l'islam de France, champ universitaire en perte de vitesse en France :

En février 2015, le ministre de l'intérieur annonçait la volonté gouvernementale de relancer les études sur l'islam de France et l'islamologie à l'université, dans le cadre d'un pilotage conjoint avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'objectif de ces programmes de recherche est de répondre aux besoins de connaissance du ministère de l'intérieur au regard de la diversité des institutions, courants, pratiques et discours relatifs à l'islam contemporain en France.

Ces crédits ont permis de financer en 2019, douze projets de recherche et un prix de thèse. En 2020, l'enveloppe va permettre de financer sept projets et un prix de thèse.

En 2021, le montant des crédits de recherche, à hauteur de 0,4 M€ en AE et en CP, permettra de poursuivre le financement de nouvelles actions de recherche ».

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total	0	0	0	0
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2020				PLF 2021					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
Total										

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2020	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2020	
Impact du schéma d'emplois 2021	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2021	
Rappel du schéma d'emplois 2021 en ETP	

